

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 6 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le mercredi 30 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N°11 - Mise à jour de la convention de mise à disposition de policiers municipaux

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafox
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

Secrétaire de séance : M. Laurent Portelli

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2025

N°11

Rapporteur : M. Didier DAVID, Adjoint à la sécurité

Direction : Police municipale

Objet : Mise à jour de la convention de mise à disposition des policiers municipaux

Domaine : 6 – Libertés publiques et pouvoirs de police – 6.1 -Police municipale

Vu les articles L.2212-1 et R.2212-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.412-49 du code des communes,

Vu le code de déontologie des agents de police municipale,

Vu le code de la sécurité intérieure (livre V – Titre 1^{er}), et notamment les articles R 511-12 à R 511-13 relatifs aux armes susceptibles d'être autorisées aux policiers municipaux,

Vu l'article 122-5 du code pénal,

Vu les articles 21-2°, 21-1, 21-2, 53, 73 et 78-6 du code de procédure pénal,

Vu les articles L.130-5, R.130-2, L.234-3, L. 234-4, L.225-5, L.330-2, R.330-3, R.325-2 à R.325-46 du code de la route,

Vu la Loi n°2025-127 du 14 février 2025 qui modifie la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure,

Vu la Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 mise à jour le 1^{er} mars 2022 pour la sécurité intérieure,

Vu la Loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 mise à jour le 1^{er} janvier 2016 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 mise à jour le 1^{er} juillet 2022 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Vu le décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale,

Vu la convention de coordination entre les forces de sécurité municipale en date du 11 septembre 2024,

Considérant la volonté municipale d'acter les interventions de la police municipale,

Considérant la volonté municipale de favoriser le déroulement des manifestations sportives et culturelles à caractère commercial,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition des organisateurs des épreuves de portée nationale ou d'établissements privés communaux ouverts à la circulation publique, une convention de mise à disposition de policiers municipaux,

Considérant la nécessité de réactualiser les tarifs d'emploi et de mise à disposition en tenant compte des tarifications départementales afin de défrayer les agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Modifie** la tarification des tarifs d'emploi et de mise à disposition,
- **Approuve** la modification des tarifs d'emploi et de mise à disposition en annexe,
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour l'application de cette nouvelle tarification.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Laurent PORTELLI,

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0